



PROCÈS-VERBAL **des opérations électorales pour la désignation des** **représentants des communes au conseil d'administration du** **CNFPT**

L'an deux mille vingt-et-un, le mercredi 5 mai, en exécution du décret n°87-811 du 5 octobre 1987 modifié relatif au CNFPT et de l'arrêté du président du CNFPT n° 129433 du 3 février 2021 fixant les modalités d'organisation des élections au conseil d'administration du Centre national de la fonction publique territoriale, la commission chargée du recensement et du dépouillement des votes prévue à l'article 3 du décret précité, s'est réunie, au siège de l'établissement, sous la présidence de France BURGUY, directrice générale, et composée de :

- M. Jean-Claude DEYRES, ancien maire de Morcenx ;
- M. Xavier POCQUET du HAUT-JUSSÉ, directeur des affaires juridiques et des assemblées du CNFPT

La commission a procédé au recensement et au dépouillement des enveloppes adressées par correspondance, par les électeurs au siège de l'établissement, au plus tard le 4 mai 2021 à 17 heures.

I. DÉCOMPTÉ DU NOMBRE DE VOIX

- Nombre de sièges à pourvoir :	12
- Nombre d'électeurs inscrits :	117
- Nombre d'enveloppes extérieures recensées (x) :	89
- Nombre d'enveloppes extérieures non validées (y) : (parvenues hors délai, ou ne comportant pas les mentions prévues à l'article 8 de l'arrêté du 3 février 2021, ou ne comprenant pas une seule enveloppe de scrutin)	4 hors délai + 1 sans mention + 1 au nom d'une personne non inscrite comme électeur = 6
- Reste nombre de votants ($A = x - y$) :	83
- Nombre d'enveloppes de scrutin recensées dans l'urne :	83
- Nombre d'enveloppes extérieures ne contenant pas d'enveloppe de scrutin (B) :	0
- Bulletins nuls (C) :	1
- Bulletins blancs (D) :	2
- Suffrages exprimés ($E = A - [B+C+D]$) :	80

Nombre de voix obtenues par chacune des listes :

- liste menée par M. François DELUGA : 80

II. ATTRIBUTION DES SIÈGES

Les sièges à pourvoir ont été attribués ainsi qu'il suit :

Les représentants des communes siégeant au conseil d'administration sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle d'après la règle de la plus forte moyenne.

La commission détermine le quotient électoral en divisant le nombre de suffrages valablement exprimés par le nombre de représentants titulaires à élire au conseil d'administration.

Chaque liste a droit à autant de sièges de représentants titulaires que le nombre de voix recueillies par elle contient de fois le quotient électoral.

Les sièges de représentants titulaires restant à pourvoir sont attribués suivant la règle de la plus forte moyenne.

1. Calcul du quotient électoral :

$$\frac{\text{Nombre de suffrages valablement exprimés (E)}}{\text{Nombre de sièges de titulaires à pourvoir (F)}} = \frac{80}{12} = 6,67 \text{ (QE)}$$

2. Attribution des sièges au quotient :

- liste F. DELUGA : $\frac{\text{Nombre de voix obtenues}}{\text{QE}} = \frac{80}{6,67} = 12$ Soit 12 sièges

Soit 12 sièges attribués.

Nombre de sièges restant à pourvoir : 0

3. Attribution du/des siège/s restant à pourvoir à la plus forte moyenne :

Sans objet

4. Répartition des sièges :

Nombre total de sièges attribués à chaque liste :

	Nombre de sièges obtenus
Liste F. DELUGA	12

III. PROCLAMATION DES RÉSULTATS

La commission proclame élus :

Candidat(e)s titulaires	Candidat(e)s suppléant(e)s
1. François DELUGA , maire, LE TEICH (33)	Emmanuelle GAZEL , maire, MILLAU (12)
	Laurent PEREA , maire, SAINT-CAPRAISE-DE-LALINDE (24)
2. Marie-Claude JARROT , maire, MONTCEAUL-LES-MINES (71)	Catherine DI FOLCO , conseillère municipale, MESSIMY (69)
	Christiane LEPRAT , adjointe au maire, VICHY (03)
3. Philippe LAURENT , maire, SCEAUX (92)	Alain VASSELLE , maire, OURCEL-MAISON (60)
	Christian SIMON , maire, La CRAU (83)
4. Aïcha BASSAL , adjointe au maire, NANTES (44)	Christophe IACOBBI , maire, ALLONS (04)
	Delphine JAMET , adjointe au maire, BORDEAUX (33)
5. Yohann NEDELEC , adjoint au maire, BREST (29)	Vincent MATELIC , maire, ROSSELANGE (57)
	Laurent BOSETTI , adjoint au maire, LYON (69)
6. Anne THIBAUT , maire, ARVILLE (77)	Isabelle HELIOT-COURONNE , adjointe au maire, TROYES (10)
	Evelyne SIMON-GLORY , maire, PLESDER (35)
7. Jean-Marc VASSE , maire, TERRE-DE-CAUX (76)	Michel LORENTZ , maire, ROESCHWOOG (67)
	Cédric PEMBA-MARINE , maire, PORT-MARLY (78)
8. Patricia LIDAR , adjointe au maire, FORT-DE-FRANCE (972)	Sandra TROCHIMARA , maire, CAYENNE (973)
	Danielle DUPRE-SEGOT , maire, POINÇONNET (36)
9. Nicolas SORET , maire, JOIGNY (89)	Serge BRUNEL , maire, CONILHAC-CORBIERES (11)
	Sylvie ACHARD , maire, SAINT-MARTIN-LE-VIEUX (87)
10. Elisabeth MARQUET , maire, JARZE-VILLAGE (49)	Fanny FESNOUX , adjointe au maire, ROANNE (42)
	Gaëlle BERTHEVAS , maire, SAINT-ABRAHAM (56)
11. Mario MOREAU , adjoint au maire, SALAZIE (974)	Eric DURAND , maire, MOUVAUX (59)
	Cyrille ROLLIN , adjoint au maire, MAURIAC (15)
12. Estelle MERCIER , adjointe au maire, NANCY (54)	Nadine BOUTONNET , conseillère municipale déléguée, MENETROL (63)
	Pascal FORTOUL , conseiller municipal, COUBLEVIE (38)

IV. OBSERVATIONS ET RÉCLAMATIONS

- Une enveloppe au nom d'une personne ne figurant pas sur la liste électorale (Sophie CHARLES - 5^e Laurent du Narain)
- Une enveloppe extériorisée sans nom ni signature

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 5 mai 2021 en double exemplaire, est signé après lecture par la présidente et les membres de la commission.

La présidente

France BURG
Directrice générale

Les membres

en visio conférence

Jean-Claude DEYRES
Ancien maire de Morcenx

Xavier POCQUET du
HAUT-JUSSÉ
Directeur des affaires
juridiques et des
assemblées